APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Marché des artistes de Noël à Claouey – FOOD TRUCK

Cette manifestation est ouverte aux personnes qui vendent leurs produits sous forme de food truck salé.

1/ Date et horaires de la manifestation : Du vendredi 11 au dimanche 13 décembre 2026

Lieu de la manifestation : Place du marché, Claouey

Présentation de l'animation :

- Ouverture du marché le vendredi 11 Décembre à 10h00 jusqu'au dimanche 13 décembre 2026 à 19h / Inauguration animée le vendredi soir à 18h00.

Nombre de personnes attendues sur la manifestation : environ 200 personnes

1/ Dates et horaires des manifestations :

Vendredi 11 Décembre 2026 midi et soir
Samedi 12 Décembre 2026 midi et soir
Dimanche 13 Décembre 2026 midi

2/ Conditions :
Dates et horaires d'ouverture :
Le concessionnaire aura l'obligation d'exploiter son food truck à partir de 12h pour le déjeuner et 19h le soir
Présence obligatoire de l'exposant sur son stand (sauf maladie ou imprévu)

Site de repli :
En cas de mauvaises conditions météorologiques, aucun site de repli ne sera prévu. La manifestation sera annulée.

3/ Installation et démontage des restaurateurs :

Installation : le vendredi 11 décembre 2026 à partir de 10h
Démontage : le dimanche 13 décembre 2026 après-midi

4/ Statut de l'exposant
1/ Les personnes désireuses de postuler devront impérativement détenir un statut soit :

- Commerçant
- Auto entrepreneur

5/ Electricité :
Une prise 16 A sera mise à disposition

6/ Hygiène
Le stockage des denrées alimentaires est soumis à la réglementation de l'hygiène alimentaire. L'exposant engage sa responsabilité quant à un éventuel manquement qui pourrait être constaté lors de contrôles inopinés des services de l'Etat.
L'exposant est chargé de veiller aux règles en la matière : conditionnement des denrées, respect de la chaîne du froid, traçabilité des produits, etc…

7/Assurance :
L'exposant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que lui-même ou son matériel encourent ou font courir à des tiers.

8/ Tarif redevance pour la période d'exploitation :
15 euros le mètre linéaire.

9/ Constitution du dossier – pièces à fournir :
- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, **accompagnée de la liste des menus proposés pour cet événement**
- **Carte de commerçant ambulant**
- Copie du Numéro Siret ou Siren
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d 'assurance en cours de validité.

10/ Sélection
- L'organisateur analyse les propositions selon les critères suivants :
  - Qualité des prestations proposées (menus, tarifs, qualité des produits, etc …)
  - Les initiatives contribuant à une faible empreinte carbone (produits locaux, produits de saison, réduction de transport, emballage réutilisables ou compostables) constitueront un critère d'appréciation.

Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au titre de dommages et intérêts notamment.
- La participation à l'évènement « Marché des artistes de Claouey » ne donnera en aucun cas garantie d'une participation future à cette manifestation.
- Une commission de sélection des candidatures se réunit dès que possible à l'issue de la clôture des inscriptions.

L'organisateur se réserve la possibilité d'organiser une seconde commission de sélection des candidatures en cas de besoin.

- A l'issue de la commission de sélection, l'organisateur attribuera une place à un restaurateur.
- Après acceptation de son dossier, le candidat retenu recevra une confirmation d'inscription et un bulletin d'inscription.
- La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur du commerçant aucun droit de non concurrence.

- Pour conserver l'attractivité de cet évènement, l'organisateur se réserve le droit :
  - ✓ De limiter le nombre participant par spécialité,
  - ✓ De renouveler un certain nombre de commerçants chaque année.
  - ✓ De modifier chaque année l'emplacement des participants.

11/ Date limite de réception des dossiers :
Les dossiers devront être transmis **jusqu'au Lundi 30 Novembre 2026 à 12h** au service animations par mail avec accusé réception à animation@legecapferret.fr par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse suivante :
Mairie de Lège-Cap Ferret Service Animation - 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.
Les personnes retenues seront avisées par le service animations. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre les dossiers d'inscription définitifs aux personnes retenues.

AFFICHÉ LE : 02/11/2026